

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 13 décembre 2007**

Présents

| | | | |
|---|------------------|---|--|
| Exécutif | MM. | Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier | maire adjoint adjoint |
| Bureau du Conseil | Mme M. Mme | Corinne Ménétreay Bernard Piguet Julia Amici | présidente vice-président secrétaire |
| Conseillers-ères municipaux-ales | Mmes MM. | Marlène Favre, Myrna Lachenal, Karen Sinclair Yannick Dupraz, André Favre, Jean-François Jordan, François Mégevand, Jacques Petitpierre, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni | |
| Personnel communal | M. | Michel Vazquez | secrétaire |
| <u>Absent-e-s excusé-e-s</u> | Mme | Marie-Claire Messerli | conseillère municipale |

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2007
 2. Communications du Maire
 3. Projets de délibérations :
 - **22/2007** : Proposition relative à la constitution de servitudes pour les canalisations d'eaux usées et d'eaux claires traversant des parcelles privées et publiques communales, sur le tronçon Pré Nouveau – La Tour – Route cantonale (RC) de Gy
 - **23/2007** : Proposition relative à la dénomination du nouveau chemin de Champ-L'Enfrey
 4. Rapports des commissions
 5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
 6. Election de 3 représentants au Conseil de la Fondation des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, désignés par le Conseil municipal
 7. Divers.
-

La Présidente ouvre la séance à 18h30.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2007

Le procès-verbal est approuvé.

- Concernant le paragraphe ci-après, en page 3, point 2, lettre d) :
➔ «Le Maire propose à André Favre d'établir un autre projet de lettre qu'il transmettra à l'exécutif afin d'en parler lors de la prochaine séance du Conseil municipal. ».

André Favre précise qu'il ne lui semble pas ou qu'il n'avait pas compris qu'il devait rendre le texte modifié à l'Exécutif avant la prochaine séance du Conseil. Quoi qu'il en soit, il n'a pas fait un autre projet mais a juste apporté quelques petites modifications dont il parlera plus tard dans cette séance.

2. Communications du Maire

a) Conseil municipal 2008

Les dates des séances pour le premier semestre 2008 sont les suivantes, en principe à 20h15 :
17 janvier, 21 février, 3 avril, 24 avril, 15 mai et 12 juin.

b) Voeux du Maire

L'assemblée communale y relative aura lieu le 8 janvier 2008 à 19h00.

Etienne Murisier explique que cette soirée permet à la population de discuter avec les conseillers – portant une étiquette nominative pour l'occasion – et de manger la galette des rois, composant ainsi la « famille royale » de Meinier.

André Favre prévient déjà qu'il sera malheureusement absent de cette soirée.

c) Fondation de la Pallanterie

Pour information, la garantie communale pour le bâtiment 4 est passée progressivement de Fr. 6'600'000.- à Fr. 3'175'000.-. Les remboursements de la Fondation qui engendrent une baisse des garanties communales ne nécessitent pas de délibération, contrairement aux augmentations.

d) Caisse de secours des sapeurs pompiers bénévoles

Concernant la participation des communes aux caisses de secours des sapeurs pompiers, lors de l'assemblée de l'ACG, toutes les communes ont approuvé la participation du Fonds d'équipement communal pour une année seulement. Le coût final pour Meinier serait donc de Fr. 27'000.- environ au lieu des Fr. 55'000.- inscrits initialement au budget 2008. Toutefois, cette loi pourrait ne pas être acceptée et que le tout soit renvoyé au Conseil d'Etat.

e) Sapeurs pompiers

Le Maire annonce la nomination de Marc Aberlé en tant que nouveau sapeur pompier dans la compagnie de Meinier. Le secrétariat de la Mairie confirmera cela par écrit.

f) Centre sportif de Rouelbeau

Etienne Murisier informe sur l'état d'avancement de la construction du nouveau centre sportif, en précisant notamment que la buvette est fermée, les clés ayant été remises à la Mairie. L'amenée du gaz est en cours, le branchement sera effectué la semaine prochaine. Globalement le chantier avance bien malgré les conditions météorologiques difficiles de ces dernières semaines. Une discussion a eu lieu ce jour avec l'architecte paysagiste, Marc Loosli et Realsport, concernant le plan d'entretien des terrains qui doit peu à peu être défini.

M. Schuler c/o Bugna a indiqué qu'au niveau comptable, nous en sommes à Fr. 7'230'000.- à l'heure actuelle, par rapport au devis de Fr. 6'900'000.-. Toutefois, ce dépassement englobe certains points qui ne seront pas dépensés, comme par exemple le mobilier de la buvette que Paulo et Pia Meier prennent à leur charge. Les Fr. 200.000.- de dépassement correspondent à l'indexation entre le moment de l'établissement du devis et la date à laquelle la commande est finalement passée. Etienne Murisier explicite les autres détails techniques parfois imprévisibles ayant contribué à ce coût final légèrement supérieur.

g) Extension de la zone sportive

Le Maire convoquera dans le courant du mois de janvier, après en avoir discuté avec l'Exécutif, les commissions SCL, FIN et BAM pour parler de l'état d'avancement de la constitution d'un groupement intercommunal, de même que de l'extension de la zone sportive.

h) Formation Idheap

Réservée principalement aux membres de l'Exécutif, une formation spécifiquement axée sur la politique communale propose à tous les membres du Conseil deux dates lors desquelles ils peuvent également assister aux séances d'information. Avant d'aller plus avant, **Pierre Pricat** précise au Maire qu'un courrier sur le sujet a récemment été adressé aux conseillers municipaux.

i) Promotions citoyennes

Les jeunes atteignant la majorité en 2008 seront reçus par le canton lors d'une réception officielle le 29 janvier 2008. Alain Corthay organisera leur accueil à Meinier avant d'aller à la partie officielle, indique **le Maire**.

Alain Corthay propose qu'un buffet dînatoire soit offert aux jeunes (24 sont concernés cette année) avant de se rendre à l'ex-Noga Hilton. Les conseillers qui souhaiteraient se joindre au groupe sont les bienvenus. La commune de Gy a décidé d'organiser ses promotions citoyennes sans Meinier cette année

j) Droit de préemption

Le Maire signale qu'il a reçu un acte notarié indiquant que la « maison Chavaz », appartenant à Messieurs Marc et François Chavaz, fait l'objet d'une promesse d'achat-vente en faveur de Monsieur Antonio Do Espirito Santo, pour un montant de Fr. 1'650'000.-.

En lisant une partie de l'acte, **le Maire** remarque qu'il doit être corrigé car il comporte des erreurs (p. 6 et 12) quant au type de la zone : la parcelle n'est pas en zone agricole mais en zone 4b protégée affectée à des équipements publics.

Il continue en expliquant que la commune a la possibilité d'exercer un droit de préemption si elle accepte de l'acheter au prix indiqué, à la place du futur acquéreur. L'Exécutif en a discuté et pense que ce n'est pas nécessaire, car le droit de préemption peut s'exercer plus tard en cas de nouvelle vente, s'il s'avérait absolument nécessaire d'acquérir cet objet. Si un projet communal était prévu sur cette parcelle, une demande d'expropriation pourrait être demandée par le vote d'une nouvelle loi par le Grand Conseil. Cette possibilité reste acquise

comme l'a garanti par téléphone cette semaine Monsieur Mottier du département cantonal ad hoc.

Le Maire rajoute que cette parcelle ne sera à priori pas nécessaire pour l'agrandissement envisagé de la salle communale. D'autre part, en réponse à une crainte exprimée quant à l'implantation éventuelle d'une entreprise à l'emplacement de la maison Chavaz, il rappelle que c'est une zone protégée affectée à de l'équipement public. **Pierre Pricat** souhaite tout de même que l'usage qui sera fait de cette maison soit clairement stipulé dans l'acte notarié.

Le Conseil conclut de ne pas exercer son droit de préemption.

k) Visiteuse sociale

Par deux fois une discussion a pu avoir lieu avec Marie-Rose Charvoz indique **le Maire**, qui passe la parole à **Alain Corthay** pour la suite des explications. Celui-ci relate le contenu de ces entretiens, qui se sont déroulés dans un très bon état d'esprit. Il précise qu'elle est toujours aussi active et efficace dans son réseau, assez informel mais bien réel et avec lequel il faut compter. Les services qu'elle rend sont en effet complémentaires de ce qui se fait à la FSASD et ailleurs.

L'Exécutif lui a proposé de rentrer dans un rôle de visiteuse sociale - existant par ailleurs à Bernex – selon un cahier des charges précis mis sur pied d'entente avec elle. Elle a accepté de faire preuve d'une transparence vis-à-vis de l'Exécutif en tant qu'interlocuteur unique, ce dernier pouvant à son tour transmettre les informations qui seraient nécessaires à la commission sociale. Dès que ce cahier des charges sera signé, ce qui pourrait être effectif d'ici la fin de ce mois, une petite rémunération lui sera versée pour couvrir les frais occasionnés par son action, comme les transports ou les télécommunications par exemple. Il faut préciser qu'elle restera totalement indépendante, donc sans statut d'employée communale.

Le cahier des charges demande principalement une plus grande visibilité dans les échanges, une relation de confiance et de respect, confidentialité dans tous les échanges qui resteront cantonnés au tandem Marie-Rose Charvoz / Alain Corthay, bilans réguliers, possibilité d'arrêter en cas de problème, montant de la rétribution. Cette dernière est d'ailleurs plus proche du bénévolat que d'une réelle rémunération précise **le Maire**. Il rajoute que la mise en place d'une petite rétribution est logique et correspond aux besoins réels et au service très utile rendu à la communauté par Marie-Rose Charvoz, qui n'avait en aucun cas demandé une quelconque rémunération pour continuer à assumer cette tâche sociale.

l) Centre du village

Un article va paraître dans la FAO le 19 décembre 2007 sur l'espace intergénérationnel. Cette édition sera distribuée en tous ménages à la population.

m) Famille Chollet

Pour la soirée prévue à la ferme, chacun est instamment prié de se parquer uniquement à l'intérieur de la cour de la ferme, à l'exclusion de tous autres emplacements.

Par ailleurs, pour revenir sur le projet de soutien discuté lors de la précédente séance, un e-mail a été envoyé à de nombreuses personnes pour soutenir la famille Chollet pendant les marchés de Noël en signant la pétition ou en devenant membre de *l'association des amis de la ferme de Merlinge* qui s'est formée.

André Favre revient sur le projet de lettre de Florio Togni. Il lit à l'assemblée les 2 modifications proposées, qu'il estime utiles pour préciser dans cette lettre qu'elle est destinée avant tout à exprimer le net soutien de la commune à l'agriculture ou à un marché de proximité. Le Conseil est d'accord avec ces modifications ; cette lettre corrigée sera donc signée par ceux qui le souhaitent, puis envoyée à l'exploitant de la Ferme de Merlinge et à son propriétaire.

3. Projets de délibérations

- **22/2007** : Proposition relative à la constitution de servitudes pour les canalisations d'eaux usées et d'eaux claires traversant des parcelles privées et publiques communales, sur le tronçon Pré-Nouveau – La Tour – Route cantonale (RC) de Gy

Le **Maire** explique les raisons et la nécessité de cette délibération.

La **Présidente** lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **23/2007** : Proposition relative à la dénomination du nouveau chemin de Champ-L'Enfrey

Le **Maire** explique les raisons de cette délibération.

La **Présidente** lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

4. Rapports des commissions

La **Présidente** demande que seules les commissions qui se sont rencontrées fassent part des points qui leur semblent importants ou urgents.

a) **Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)**

Florio Togni remercie ceux qui ont apporté leur aide pendant la fête de l'Escalade.

b) **Bâtiments & Aménagement (BAM)**

François Mégevand signale que les travaux prévus en 2007 ont été exécutés.

Une étude de faisabilité pour la rénovation et l'agrandissement de la salle communale sera lancée en 2008.

c) **Information, Communication & Votations (ICV)**

François Mégevand continue en indiquant que lors de leur dernière réunion, les membres de la commission ont peaufiné l'affiche relative à l'aménagement du Centre du village, qui sera mise en place la semaine prochaine sur le panneau vers la salle communale.

d) **Finances (FIN)**

Pierre Pricat a travaillé de 9h à 19h dernièrement avec le comptable, pour dépoussiérer un peu le plan financier quadriennal et décennal et regarder un peu les amortissements.

e) **Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

Le Concert Tirabosco a connu une grande affluence remarque **André Favre**.

La commission se réunira à nouveau au début de l'année prochaine.

f) **Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

Rien de bien particulier, signale **Marlène Favre**, sinon que le parking à vélos pour les enfants a été installé contre le mur de la Rampe, que les dalles ont également été posées du côté gauche de la Poste, le côté droit allant suivre prochainement. Elle signale aussi la pose des grands panneaux de signalisation indiquant les nouvelles règles de circulation à respecter, apposés alternativement aux chemins des Varlioudes et de Trémoulin. **Etienne Murisier** rajoute que les ASM s'assurent, dans les semaines qui suivent cette signalétique particulière, que les nouvelles règles soient respectées.

D'autre part, il informe qu'un courrier a été envoyé à tous les propriétaires de caravanes, camping-car et remorques stationnés sur le triangle du chemin du Stade / route de la Repentance, pour leur laisser un délai jusqu'au 1^{er} février 2008 pour les déplacer. Ensuite, une signalétique spéciale sera mise en place pour réserver le stationnement dans cette zone aux « limousines » - selon la terminologie officielle qui désigne les automobiles légères, et éviter ainsi ces parages tampons.

g) **Santé-Social & Aide au Développement (SAD)**

Le grand repas des aînés aura lieu le 20 janvier 2008. **Myrna Lachenal** demande à tous les volontaires prêts à aider à la préparation de cette manifestation, dès la veille à 9h00, de bien vouloir s'annoncer. **Alain Corthay** demande quels membres du Conseil ne sont d'ores et déjà pas disponible, à la question de laquelle personne ne se manifeste ! Par conséquent, tout le monde est inscrit d'office, conjoints compris. Il demande tout de même que les absences éventuelles d'ici là lui soient signalées rapidement, afin qu'il puisse procéder à une organisation correcte de la répartition des tâches.

Bernard Piguet continue en déclarant que le CAD a été contacté pour aider à la constitution de la nouvelle affiliation des aînés à la fédération genevoise des aînés. D'autre part, Alain Corthay et lui-même ont participé à un séminaire sur la mobilité des personnes âgées et les maisons existantes. Le projet meinite a été exposé. Une visite a également été organisée à Bienne dans des logements « dominos » occupés par 4-5 personnes âgées, dont la gestion des soins et de la cuisine est assurée par une infirmière pour chaque appartement. Un immeuble intergénérationnel a aussi été construit, qui n'est pas encore en fonction.

Alain Corthay conclut en applaudissant la présentation du projet du Centre du village qui a spécifiquement été faite aux aînés en préambule de leur repas mensuel. Celle-ci a en effet reçu un écho très positif (60-70 personnes présentes) et a été très appréciée. Il faudra reconduire cette action. **Bernard Piguet** se permet d'ailleurs de rapporter le fait que les aînés ont clairement exprimé à cette occasion leurs félicitations pour cette initiative très pertinente.

5. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) **Communes-école**

L'association fonctionne bien relate **Julia Amici**, de nouveaux cours sont proposés et le nombre d'inscriptions est conséquent. Le succès est tel que les personnes s'occupant de la gestion administrative n'arrivent bientôt plus à suivre. C'est pourquoi ils demandent instamment aux communes de se pencher sur l'éventualité d'accepter le coût que représenterait l'engagement d'une personne supplémentaire, peut-être à temps partiel.

Le Maire propose à Julia Amici de suggérer au comité ou à la direction de Communes-école de participer à la prochaine réunion du groupement Arve et Lac qui aura lieu le 17 mars 2008 à 17h30 à Puplinge, pour que l'ensemble des communes puisse se prononcer.

b) Pompiers

André Favre trouve étonnant et regrette que 3 clés différentes soient nécessaires pour pouvoir utiliser toutes les bornes et poteaux incendie sur la commune, dont certains nouvellement installés ne sont pas uniformisés avec les anciens.

Le Maire confirme que ce problème est dû aux fabricants différents et que les compagnies doivent s'organiser pour avoir les 3 clés pour toutes les interventions.

c) ACG – Commission sociale et jeunesse

Le canton de Vaud a été auditionné sur la pratique des mamans de jour, qui ont un statut différent de Genève et très intéressant, sans que cela ne représente une charge excessive pour les communes, rapporte **Alain Corthay**. Zurich va également être auditionné prochainement. Genève pourrait, grâce à ces enseignements, adapter son système pour le rendre meilleur.

d) Fondation de la Pallanterie

La Présidente signale que la nouvelle convention tripartite a été acceptée par la Fondation jeudi passé. Ce document sera signé entre la Fondation et les communes de Collonge-Bellerive et Meinier la semaine prochaine. **Le Maire** précise que cette convention existait déjà ; elle fixe les rôles et responsabilités des trois parties. Elle méritait d'être remise à jour depuis sa première signature qui datait de 10 ans. Le Maire en a profité pour proposer que les garanties communales dégagent un rendement aux communes concernées.

6. Election de 3 représentants au Conseil de la Fondation des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, désignés par le Conseil municipal

Le Maire rappelle que l'Exécutif a déjà désigné ses représentants : Claude Aberle, Etienne Murisier et Moreno Sella.

Pour le Conseil municipal, il avait été suggéré lors de la dernière séance de reconduire Corinne Ménétreay et Roland Berthelet et de proposer Pierre-Yves Brun, qui ont tous confirmé leur accord.

Personne ne posant sa candidature ou celle d'un autre, le Conseil vote et accepte cette composition pour les 4 prochaines années, par **13 voix pour, soit à l'unanimité**.

7. Divers**a) Abri bus**

L'éclairage est à corriger indique **Pierre Pricat** : il faudrait que celui-ci apporte sa lumière à l'arrière, là où les gens lisent en attendant le bus, au lieu du trottoir devant qui ne nécessite a priori pas d'être illuminé.

b) Petite enfance

Il semblerait qu'un local permette aux mamans, dans certains jardins d'enfants, de laisser leur poussette sur place et de ne les récupérer que lorsqu'elle viennent rechercher leur progéniture. Est-ce prévu dans le projet du Centre du village s'interroge **Pierre Pricat** ?

Le Maire transmettra cette suggestion aux mandataires.

c) Pallanterie

Concernant le bâtiment 5 en cours de construction, vu que les futurs collaborateurs de ce bâtiment seront principalement des personnes souffrant d'un handicap, **Pierre Pricat** se demandait si l'accueil par la commune d'un tel organisme ne méritait pas que l'Etat verse une sorte d'indemnité ou de subvention compensatoire. En effet, si la commune avait accueilli une entreprise plus commerciale, et bien qu'il soit tout à fait en faveur de l'arrivée de ces établissements à vocation sociale, les revenus qui découleraient de la taxation sur la masse salariale seraient plus importants, les salaires versés aux personnes handicapées étant souvent très faibles en comparaison.

Le Maire rétorque que les personnes qui vont travailler dans ce bâtiment auront des salaires tout à fait corrects selon ses sources, de l'ordre de Fr. 3'500.- minimum environ. D'autre part, une petite étude effectuée par notre fiduciaire est en cours pour mesurer l'impact fiscal que cela aura en faveur du budget communal. L'EPI l'estime à Fr. 500'000.- et c'est d'ailleurs en se basant sur ce montant qu'ils demandent une subvention d'un demi million de francs à Meinier et du double à Collonge-Bellerive, afin de boucler le budget de construction de ce nouveau bâtiment. La situation est en cours d'analyse.

d) Transfert de charges

Le Maire signale qu'il vient de recevoir à l'instant un message du capitaine des sapeurs pompiers de Meinier, l'informant que la loi sur le transfert de charges aux communes de la caisse de secours a été refusée par le Grand Conseil.

e) Centre du village

Karen Sinclair aimerait prendre connaissance de l'évolution du projet d'aménagement, particulièrement concernant le bâtiment santé-accueil. **Le Maire** informe qu'en principe, la prochaine information au Conseil aura lieu lors de la séance du 21 février 2008.

f) Accès au Centre sportif

Concernant les aménagements et traversées de la route de Compois, **André Favre** demande des compléments d'information sur la traversée prévue à Essert. Après les réponses fournies par **Etienne Murisier**, il se demande pourquoi ne pas inscrire la piste cyclable sur un tracé qui conviendrait mieux car il passerait par des voies plus adaptées aux cyclistes.

Etienne Murisier répond que le choix s'est porté sur le passage par Essert pour plusieurs raisons, notamment en prenant en compte le trajet le plus court, qui passe justement par là. Il explique toutefois que le trafic piétonnier et cycliste ne devrait pas être important ni gênant pour les habitants du hameau. **Le Maire** rajoute que la version prévue est non seulement plus directe mais également plus sûre, car le chemin de Rouelbeau est interdit aux voitures, alors que la proposition d'André Favre envisageait un passage par le chemin des Champs-de-la-Grange qui est également emprunté par des voitures.

g) Affichage

Léon Piller aimerait que la commune trouve une solution pour éviter que l'affichage sauvage ne perdure sur le bâtiment de l'ancienne laiterie.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 20h25.

Prochaine séance du Conseil Municipal : **jeudi 17 janvier 2008 à 20h15.**

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

Julia Amici

.....

Corinne Ménétreay

Annexes : délibérations votées

Meinier, le 17 janvier 2008 /mv



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 13 décembre 2007 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 22/2007

Proposition relative à la constitution de servitudes pour les canalisations d'eaux usées et d'eaux claires traversant des parcelles privées et publiques communales, sur le tronçon Pré-Nouveau – La Tour – Route cantonale (RC) de Gy

Vu les travaux effectués sur les canalisations d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) du tronçon Pré-Nouveau – La Tour – RC de Gy pour les adapter aux nouvelles constructions projetées et qui sont maintenant terminées,
 vu le crédit d'engagement accepté par le Conseil municipal le 10 avril 2003 et approuvé par arrêté du Conseil d'Etat le 11 juin 2003,
 vu l'obligation de passer avec le collecteur communal dans diverses propriétés dont certaines sont privées, d'où constitution d'actes notariés pour constitutions de servitudes de passage, de maintien et d'entretien de canalisations, en faveur de la Commune de Meinier,
 vu le plan de servitudes établi en date du 4 octobre 2006 par le bureau Ney & Hurni SA, ingénieur géomètre officiel,
 vu le projet d'acte du 23 janvier 2007 établi par M^e Denis Keller, notaire à Genève,
 vu l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 13VOIX POUR, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. D'accepter la constitution d'une servitude de canalisations pour les eaux usées, en faveur de la commune de Meinier, pour la pose, le maintien et l'entretien de ces canalisations, pour les parcelles N° 1127, 1672, 1705, 1709, 1713 et 1675, et pour les parcelles N° 1123, 1284, 1672, 1128 et 1129, qui s'exercera dans les limites des assiettes figurées sous symbole G1 du plan de servitudes établi en date du 4 octobre 2006 par le bureau Ney & Hurni SA, ingénieur géomètre officiel,
2. D'accepter la constitution d'une servitude de canalisations pour les eaux claires, en faveur de la commune de Meinier, pour la pose, le maintien et l'entretien de ces canalisations, pour les parcelles N° 1127, 1672, 1705, 1709, 1713 et 1675 et pour les parcelles N° 1123, 1284, 1672, 1128 et 1129, qui s'exercera dans les limites des assiettes figurées sous symbole G3 du plan de servitudes établi en date du 4 octobre 2006 par le bureau Ney & Hurni SA, ingénieur géomètre officiel,
3. D'accepter que les frais d'entretien et de réparations de ce réseau de canalisations tant pour les EU que pour les EC seront à la charge de la Commune, à l'exclusion de tout futur embranchement privé,
4. D'accepter que les débours et honoraires du notaire, de même que les frais de géomètre, soient à la charge de la Commune,
5. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer les opérations énoncées dans la présente délibération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique,
6. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **21 janvier 2008**.

Meinier, le 21 décembre 2007



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 13 décembre 2007 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 23/2007

Proposition relative à la dénomination du nouveau chemin de Champ-L'Enfrey

Vu les délibérations votées par le Conseil municipal le 13 septembre 2001 et approuvées par arrêté du Conseil d'Etat du 7 novembre 2001, relatives à la désaffectation partielle du chemin du Bouchat et la création d'un nouveau chemin au nord de la parcelle selon TM N° 11/2000 de la commune de Meinier, plan N° 18,

vu le courrier du 1er novembre 2007 de la Commission cantonale de nomenclature, Département du Territoire, qui précise l'appellation correcte de ce nouveau chemin,

vu l'art 30, al. 1, lettre m) et l'article 70 lettre g) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nouvelle teneur dès le 26 juin 1993.

vu la loi sur le domaine public L 1.05-7558,

sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 13VOIX POUR, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. D'accepter la création du nouveau chemin intitulé "chemin de Champ-L'Enfrey" au nord de la parcelle selon TM N° 11/2000 de la commune de Meinier, plan N° 18,
2. de demander au Conseil d'Etat d'exonérer la commune de Meinier des droits d'enregistrements et des émoluments du Registre foncier liés à cette opération en raison de son caractère d'utilité publique,
3. de donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **21 janvier 2008**.

Meinier, le 21 décembre 2007